

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de
ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'approbation du PLU du 27 février 2018

Bilan des surfaces du zonage

Type	Superficie (Ha)
UA	16,9
UBa	25,3
UBb	1,1
UC	54,8
UE	0,8
UX	4,3
1AUa	3,1
1AUb	0,8
1AUx	4
A	220,7
Ap	56,3
Apco	61,6
Apco	0,3
Apco	79,2
Apco	20,6
Ax	0,5
N	50,4
Nco	1,4
Nzh	256,3
Nl	0,2
Ns	6
Total	972

Modifications

N° de planche	Index	Date
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		
J		


Établi par : LG
Vérifié par : LG
Nature Modification :

- Légende**
- ZONAGE**
- Contour de zone
 - Zone urbaine**
 - UA : Zone urbaine aux vocations mixtes et denses
 - UBa : Zone urbaine à vocation principale résidentielle d'extension du Châble
 - UBb : Zone urbaine mixte de Beaumont
 - UC : Zone urbaine à vocation principale résidentielle pavillonnaire
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Zone à urbaniser**
 - 1AUa : Zone à urbaniser à vocation mixte et dense
 - 1AUb : Zone à urbaniser à vocation principale résidentielle
 - 1AUx : Zone à urbaniser à vocation d'activité économique
 - Zone agricole**
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole paysagère
 - Apco : Zone agricole paysagère et de corridor écologique
 - Aco : Zone agricole de corridor écologique
 - Aalp : Zone agricole d'alpage
 - Ax : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole à vocation d'activités économiques
 - Ah : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole à vocation d'évolution renforcée de l'habitat
 - Zone naturelle**
 - N : Zone naturelle
 - Nco : Zone naturelle de corridor écologique
 - Nzh : Zone naturelle humide
 - Nl : Zone naturelle de loisirs
 - Ns : Zone naturelle de stockage

- Autres éléments du zonage - Prescriptions**
- Emplacement réservé (art. L151-41 du code de l'urbanisme)
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (art. R151-6 du code de l'urbanisme)
 - Périmètre de mixité sociale (art. L151-15 du code de l'urbanisme)
 - Espace Boisé Classé (art. L 113-1 du code de l'urbanisme)
 - Vergers et espaces verts au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Haies à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et concernées par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Arbres au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Patrimoine bâti (art. L151-19 du code de l'urbanisme)
 - Petit patrimoine bâti (art. L151-19 du code de l'urbanisme)
 - Bâtiment d'alpage (art. L 122-11 du code de l'urbanisme)
 - Secteur délimité au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanisme, en raison de l'existence de risque naturel (inondation)
 - Secteur délimité au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanisme, en raison de l'existence de risque technologique (gaz)

- Autres éléments de zonage - Informations**
- Bâti agricole à titre informatif
 - Secteur concerné par des périmètres de protection des captages
 - Permis de construire en cours
 - Construction à titre indicatif

- CADASTRE**
- Parcelle cadastrale
 - Bâtiment dur
 - Bâtiment léger
 - Cours d'eau
- (Commune concernée par un Plan de Prévention des Risques)



Liste des emplacements réservés

Numero	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Aménagement et sécurisation du Chemin rural de Beaumont, au lieu-dit Pharnage	Commune	345
2	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la Route des Pélons et le chemin rural, au lieu-dit Les Travers	Commune	43
3	Aménagement et sécurisation de la Route des Pélons, au lieu-dit Les Travers	Commune	442
4	Aménagement et sécurisation du Chemin de la Thuile à Beaumont	Commune	940
5	Aménagement et sécurisation de la Route du Salve au village de Beaumont	Conseil départemental de la Haute-Savoie	285
6	Aménagement d'une aire de retournement au lieu-dit Despraz, au niveau de la colonie des Sapins	Commune	164
7	Extension du groupe scolaire au Châble et élargissement de la voie d'accès	Commune	7235
8	Aménagement et sécurisation de la Rue de la Bastille	Commune	196
9	Aménagement du chemin des Crêts	Commune	640
10	Protection de la source de La Ravine	Commune	7370
11	Stationnement à Jussey	Commune	479
12	Élargissement de voie existante du chemin des Contamines	Commune	104
13	Aménagement d'une voie d'accès	Commune	596
14	Aménagement d'un chemin modéré doux	Commune	907

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de
ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'approbation du PLU du 27 février 2018

époque	Modifications	
	Indice	Date
N° de planche	Le Châble	
N° de dossier		
Date	Approbation du PLU le 27 février 2018	
Echelle	1/2000e	
Etat par : LG		
Vente par : LG		
Nature Modification :		

Légende

ZONAGE

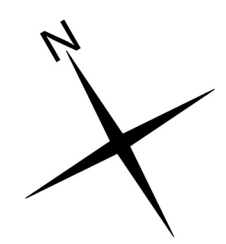
- Contour de zone
- Zone urbaine**
 - UA : Zone urbaine aux vocations mixtes et denses
 - UBa : Zone urbaine à vocation principale résidentielle d'extension du Châble
 - UBb : Zone urbaine mixte de Beaumont
 - UC : Zone urbaine à vocation principale résidentielle pavillonnaire
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Zone à urbaniser**
 - 1AUa : Zone à urbaniser à vocation mixte et dense
 - 1AUb : Zone à urbaniser à vocation principale résidentielle
 - 1AUx : Zone à urbaniser à vocation d'activité économique
- Zone agricole**
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole paysagère
 - Apco : Zone agricole paysagère et de corridor écologique
 - Aco : Zone agricole de corridor écologique
 - Aalp : Zone agricole d'alpage
 - Ax : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole à vocation d'activités économiques
 - Al : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole à vocation d'évolution renforcée de l'habitat
- Zone naturelle**
 - N : Zone naturelle
 - Nco : Zone naturelle de corridor écologique
 - Nzh : Zone naturelle humide
 - NL : Zone naturelle de loisirs
 - Ns : Zone naturelle de stockage

- Autres éléments du zonage - Prescriptions**
- Emplacement réservé (art. L151-41 du code de l'urbanisme)
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (art. R151-6 du code de l'urbanisme)
 - Périmètre de mixité sociale (art. L151-15 du code de l'urbanisme)
 - Espace Boisé Classé (art. L 113-1 du code de l'urbanisme)
 - Vergers et espaces verts au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Haies à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et concernées par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Arbres au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Patrimoine bâti (art. L151-19 du code de l'urbanisme)
 - Petit patrimoine bâti (art. L151-19 du code de l'urbanisme)
 - Bâtiment d'alpage (art. L 122-11 du code de l'urbanisme)
 - Secteur délimité au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanisme, en raison de l'existence de risque naturel (inondation)
 - Secteur délimité au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanisme, en raison de l'existence de risque technologique (gaz)

- Autres éléments de zonage - Informations**
- Bâti agricole à titre informatif
 - Secteur concerné par des périmètres de protection des captages
 - Permis de construire en cours
 - Construction à titre indicatif

- CADASTRE**
- Parcelle cadastrale
 - Bâtiment dur
 - Bâtiment léger
 - Cours d'eau

Edition du 05/02/2018
Référence dossier : 2015_075
Référence plan : PLU 2000 Châble



(Commune concernée par un Plan de Prévention des Risques)

